

PASS 2024

Du 1er janvier au 31 décembre 2024

Maison des Jeunes

13-17 ans | St-Brevin

Pôle Jeunesse



7 €

Payé le

Chèque* : n°

Espèce

CCSE Hors CCSE

Cadre réservé

photo

*Chèque à l'ordre du Trésor Public

Le jeune

Nom Prénom

Date de naissance Sexe F G Tél.

Adresse CP

Ville Mail

Les parents

Responsable légal 1

Nom et Prénom

Même adresse que l'enfant oui non

Adresse (si différente)

Responsable légal 2

Nom et Prénom

Même adresse que l'enfant oui non

Adresse (si différente)

CONTACTS par priorité + lien de parenté (père : 'P' / mère : 'M' etc)

Tél. 1

Tél. 2

↓ Recevez le programme ↓
dès sa sortie ! ↓

Tél. 3

Mail

Allocataire

Nom Prénom

N° allocataire Quotient familial

Régime CAF MSA AUTRE :

Autres contacts

Adresse si différente de la résidence principale (durant le séjour)

Nom et Prénom

Lien de parenté

Adresse

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom & prénom	Ville	Téléphone	Lien de parenté

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom & prénom	Ville	Téléphone	Lien de parenté

Autorisations

Je soussigné(e)

responsable légal(e) de l'enfant

- Autorise mon enfant, à participer aux activités organisées par la Maison des jeunes de St-Brevin.
- Autorise les organisateurs à transporter mon enfant en minibus sur des courts et moyens trajets lors des activités organisées par la Maison des Jeunes de St-Brevin.
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accidents, en dehors des temps de prise en charge effectifs des jeunes par les animateurs.
- Autorise les organisateurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Droit à l'image

J'autorise

Je n'autorise pas

La Communauté de Communes du Sud-Estuaire à utiliser son image pour l'ensemble des supports de communication (journaux, affiches, tracts, diaporamas, expositions, site internet, réseaux sociaux, projets vidéos au cinéma...)

Départ du site

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant à quitter la Maison des Jeunes, par ses propres moyens.

Documents à fournir

- Attestation de responsabilité civile
- Justificatif du dernier quotient familial
- Photo d'identité
- Photocopie des vaccins

Seuls les PASS complets seront acceptés

Fait à

Le

Signatures

Responsable légal(e)

Le jeune

Pôle Jeunesse - Service Sports, Jeunesse et Prévention

Maison des Jeunes, 108 av. du Maréchal Joffre, 44250 Saint-Brevin-les-Pins

Tél. 02 40 27 29 22

